



PRODUITS DE FEUTRE ET
DE FIBRE DE VERRE

REVÊTEMENTS DE SOL
EN FEUILLES DE VINYLE



GUIDE D'ENTRETIEN DU REVÊTEMENT
DE SOL ET GARANTIE

GARANTIE

EXIGENCES DE GARANTIE

Un rendement satisfaisant des produits Armstrong® passe par une installation adéquate. Les défauts de pose ne sont pas couverts par notre garantie. Le poseur doit en assumer la responsabilité. Les revêtements Armstrong doivent être posés en respectant le système de pose garanti Armstrong. Ceci signifie que les produits de pose Armstrong spécialement conçus pour les revêtements de sol Armstrong devraient être utilisés lors de la pose de revêtements de sol Armstrong. Si les directives du système de pose garanti Armstrong sont respectées, nous garantissons que, pour la période de garantie prescrite, à compter de la date d'achat :

- les tranches de revêtement de sol ne se courberont pas;
- les joints de revêtement de sol ne se désuniront pas;
- le revêtement de sol restera collé s'il est posé avec de l'adhésif permanent Armstrong;
- les adhésifs, sous-couches, traitements pour joints Armstrong ne tacheront pas le revêtement de sol;
- le revêtement de sol ne craquera pas au niveau des joints des sous-couches;

GARANTIE LIMITÉE À VIE POUR UN USAGE RÉSIDENTIEL

Gamme de produit(s) : Duality Premium (Première Qualité) et Premium Plus (Première Qualité Plus)

Pendant la durée de vie du revêtement de sol, le revêtement de sol :

- ne se déchirera pas et ne se trouera pas dans le cadre d'un usage ménager normal. Le déplacement de gros appareils ménagers requiert une manipulation spéciale);
- résistera aux empreintes persistantes lorsque des protections pour revêtement de sol adéquates sont utilisées†;
- résistera aux taches persistantes ménagères courantes;
- résistera aux taches persistantes causées par le va-et-vient, y compris par les agents de scellement à l'asphalte pour voies d'accès;
- résistera aux taches persistantes des tapis à endos en caoutchouc;
- résistera aux marques persistantes des semelles de chaussures;
- ne se fanera pas ou ne se décolorera pas en raison de la chaleur ou de la lumière du soleil;
- ne se décolorera pas en raison de l'humidité ou des panneaux de sous-couche;
- sera exempt de défauts de fabrication pendant la vie du produit;
- ne s'élimera pas pendant la vie du produit*;

De 1 à 25 ans – Matériau et main d'oeuvre si installé professionnellement

À partir de 26 ans – pour la durée de vie du revêtement de sol – Matériau seulement

†Plus le meuble est lourd, plus la protection du revêtement de sol doit être large.
*Par « élimé » on entend que le motif du revêtement de sol s'estompe dans le cadre d'un usage ménager normal.

GARANTIE DE 25 ANS, PLUS GARANTIE LIMITÉE POUR UN USAGE RÉSIDENTIEL

Gamme de produit(s) : CushionStep™ Best (Meilleur) et Premium (Première Qualité)

Pour 25 ans à compter de la date d'achat, votre revêtement :

- ne se déchirera pas et ne se trouera pas dans le cadre d'un usage ménager normal (Le déplacement de gros appareils ménagers requiert une manipulation spéciale);
- résistera aux empreintes persistantes lorsque des protections pour revêtement de sol adéquates sont utilisées†;
- résistera aux taches persistantes ménagères courantes;
- résistera aux taches persistantes causées par le va-et-vient, y compris par les agents de scellement à l'asphalte pour voies d'accès;
- résistera aux taches persistantes des tapis à endos en caoutchouc;
- résistera aux marques persistantes des semelles de chaussures;
- ne se fanera pas ou ne se décolorera pas en raison de la chaleur ou de la lumière du soleil;
- ne se décolorera pas en raison de l'humidité ou des panneaux de sous-couche;
- sera exempt de défauts de fabrication pendant la vie du produit;
- ne s'élimera pas pendant la vie du produit*;

†Plus le meuble est lourd, plus la protection du revêtement de sol doit être large.

*Par « élimé » on entend que le motif du revêtement de sol s'estompe dans le cadre d'un usage ménager normal.

GARANTIE DE 20 ANS, PLUS GARANTIE LIMITÉE POUR UN USAGE RÉSIDENTIEL

Gamme de produit(s) : Starstep

Pour 20 ans à compter de la date d'achat, votre revêtement :

- ne se déchirera pas et ne se trouera pas dans le cadre d'un usage ménager normal (Le déplacement de gros appareils ménagers requiert une manipulation spéciale);
- résistera aux empreintes persistantes lorsque des protections pour revêtement de sol adéquates sont utilisées†;
- résistera aux taches persistantes ménagères courantes;
- résistera aux taches persistantes causées par le va-et-vient, y compris par les agents de scellement à l'asphalte pour voies d'accès;
- résistera aux taches persistantes des tapis à endos en caoutchouc;
- résistera aux marques persistantes des semelles de chaussures;
- ne se fanera pas ou ne se décolorera pas en raison de la chaleur ou de la lumière du soleil;
- ne se décolorera pas en raison de l'humidité ou des panneaux de sous-couche;
- sera exempt de défauts de fabrication pendant la vie du produit;
- ne s'élimera pas pendant la vie du produit*;

†Plus le meuble est lourd, plus la protection du revêtement de sol doit être large.

*Par « élimé » on entend que le motif du revêtement de sol s'estompe dans le cadre d'un usage ménager normal.

GARANTIE LIMITÉE DE 15 ANS POUR UN USAGE RÉSIDENTIEL

Product Line(s) : Memories, CushionStep Better (Meilleur)

Pour 15 ans à compter de la date d'achat, votre revêtement :

- ne se déchirera pas et ne se trouera pas dans le cadre d'un usage ménager normal (Le déplacement de gros appareils ménagers requiert une manipulation spéciale);
- résistera aux empreintes persistantes lorsque des protections pour revêtement de sol adéquates sont utilisées[†];
- ne s'élimera pas*;
- résistera aux taches persistantes ménagères courantes;
- résistera aux taches persistantes causées par le va-et-vient, y compris par les agents de scellement à l'asphalte pour voies d'accès;
- résistera aux taches persistantes des tapis à endos en caoutchouc;
- résistera aux marques persistantes des semelles de chaussures;
- ne se fanera pas ou ne se décolorera pas en raison de la chaleur ou de la lumière du soleil;
- ne se décolorera pas en raison de l'humidité ou des panneaux de sous-couche;
- sera exempt de défauts de fabrication

[†]Plus le meuble est lourd, plus la protection du revêtement de sol doit être large.

*Par « élimé » on entend que le motif du revêtement de sol s'estompe dans le cadre d'un usage ménager normal.

GARANTIE LIMITÉE DE 10 ANS POUR UN USAGE RÉSIDENTIEL

Gamme de produit(s) : Station Square, CushionStep Good (Bon), FlexStep Good (Bon)

Pour 10 ans à compter de la date d'achat, votre revêtement :

- ne se déchirera pas et ne se trouera pas dans le cadre d'un usage ménager normal (Le déplacement de gros appareils ménagers requiert une manipulation spéciale);
- résistera aux empreintes persistantes lorsque des protections pour revêtement de sol adéquates sont utilisées[†];
- ne s'élimera pas*;
- résistera aux taches persistantes ménagères courantes;
- résistera aux taches persistantes causées par le va-et-vient, y compris par les agents de scellement à l'asphalte pour voies d'accès;
- résistera aux taches persistantes des tapis à endos en caoutchouc;
- résistera aux marques persistantes des semelles de chaussures;
- ne se fanera pas ou ne se décolorera pas en raison de la chaleur ou de la lumière du soleil;
- ne se décolorera pas en raison de l'humidité ou des panneaux de sous-couche;
- sera exempt de défauts de fabrication

[†]Plus le meuble est lourd, plus la protection du revêtement de sol doit être large.

*Par « élimé » on entend que le motif du revêtement de sol s'estompe dans le cadre d'un usage ménager normal.

GARANTIE LIMITÉE DE 7 ANS POUR UN USAGE RÉSIDENTIEL

Gamme de produit(s) : Canyon Creek, FlexStep Value (Valeur), Initiator

Pour 7 ans à compter de la date d'achat, votre revêtement :

- ne se déchirera pas et ne se trouera pas dans le cadre d'un usage ménager normal (Le déplacement de gros appareils ménagers requiert une manipulation spéciale);
- résistera aux empreintes persistantes lorsque des protections pour revêtement de sol adéquates sont utilisées[†];
- ne s'élimera pas*;
- ne se fanera pas ou ne se décolorera pas en raison de la chaleur ou de la lumière du soleil;
- ne se décolorera pas en raison de l'humidité ou des panneaux de sous-couche;
- sera exempt de défauts de fabrication

[†]Plus le meuble est lourd, plus la protection du revêtement de sol doit être large.

*Par « élimé » on entend que le motif du revêtement de sol s'estompe dans le cadre d'un usage ménager normal.

GARANTIE LIMITÉE DE 5 ANS POUR UN USAGE RÉSIDENTIEL

Gamme de produit(s) : CushionStep Value (Valeur)

Pour 5 ans à compter de la date d'achat, votre revêtement :

- ne se déchirera pas et ne se trouera pas dans le cadre d'un usage ménager normal (Le déplacement de gros appareils ménagers requiert une manipulation spéciale).
- résistera aux empreintes persistantes lorsque des protections pour revêtement de sol adéquates sont utilisées[†]
- ne s'élimera pas*;
- ne se fanera pas ou ne se décolorera pas en raison de la chaleur ou de la lumière du soleil;
- ne se décolorera pas en raison de l'humidité ou des panneaux de sous-couche;
- sera exempt de défauts de fabrication

[†]Plus le meuble est lourd, plus la protection du revêtement de sol doit être large.

* Par « élimé » on entend que le motif du revêtement de sol s'estompe dans le cadre d'un usage ménager normal.

GARANTIE LIMITÉE DE 1 ANS POUR UN USAGE RÉSIDENTIEL

Gamme de produit(s) : Royelle

Pour 1 an à compter de la date d'achat, votre revêtement :

- sera exempt de défauts de fabrication

Garanties Armstrong pour un usage résidentiel

- Couvrent le revêtement de sol à partir de la date d'achat originale pour une période de temps spécifiée;
- S'appliquent à l'acheteur initial pour les revêtements de sol de résidences occupées par un propriétaire ou un locataire;
- Couvrent seulement les revêtements de sol classés réguliers ou « première qualité »;
- Sont limitées à un remplacement pour cause de déchirures, entailles ou décolorations dues à l'humidité ou aux panneaux de sous-couche (si couverts par la garantie décrite ci-haut).

Service de garantie

Si une des conditions mentionnées ci-dessus de produit à l'intérieure de la période de garantie spécifiée, Armstrong réparera l'endroit défectueux ou remplacera le revêtement de sol par un autre revêtement de sol Armstrong compatible de couleur, motif et qualité similaire, à son gré. Si le revêtement de sol a été posé de façon professionnelle à l'aide des systèmes d'installation couverts par Armstrong, Armstrong paiera, une fois seulement, pour la période de garantie spécifiée (à l'exception de la garantie à vie où la main d'œuvre est couverte pour 25 ans) les coûts de main-d'œuvre raisonnables associés à la réparation ou au remplacement direct.

Armstrong exclut les dommages accessoires ou consécutifs de cette garantie et n'effectuera aucun paiement à ce titre. Nous entendons par-là toutes pertes, dépenses ou tous dommages autres que ceux liés au revêtement de sol même et qui pourraient résulter d'un défaut du revêtement. Aucune garantie implicite ne se prolonge au-delà de la durée de la présente garantie écrite.

Remarque : Certaines juridictions n'autorisent pas l'exclusion ou les limites de dommages fortuits ou consécutifs ou les limites de durée de garantie tacite. Ces limites ou exclusions pourraient donc ne pas s'appliquer à votre cas. Cette garantie vous confère des droits spécifiques auxquels peuvent s'ajouter d'autres droits variant d'une juridiction à l'autre.

Cette garantie s'applique aux revêtements de sol achetés après le 1er novembre 2010.

Au Canada, ces garanties sont offertes par Armstrong World Industries Canada, Ltd.

Que faire en cas de problème?

Nous souhaitons que vous soyez satisfait de votre achat de revêtement de sol Armstrong. Si ce n'est pas le cas, communiquez avec votre détaillant. Il peut répondre à vos questions et, au besoin, déclencher le processus de réclamation. Pour toutes autres questions, veuillez nous contacter au 1 800 233 3823. SVP CONSERVEZ VOTRE REÇU. Votre reçu est requis comme preuve d'achat et de date.

Qu'est-ce qui n'est PAS couvert par cette garantie?

- Les dommages causés par un feu, une inondation ou un usage abusif intentionnel;
- Les dommages causés par la brosse batteuse de l'aspirateur, les roulettes, les chaussures à talons pointus ainsi que les entailles causées par des objets pointus;
- Les ternissures et les égratignures;
- Les différences mineures de couleur, de ton ou de texture constatées entre les échantillons ou les photos couleur imprimées et le revêtement de sol réel;
- L'utilisation aux fins commerciales de produits résidentiels;
- Les dommages résultant de la construction ou de l'installation;
- Les revêtements de sol endommagés par l'humidité excessive comme celle des fuites d'eau;
- Défauts de pose;
- Mécontentement dû à un entretien inadéquat;
- Dommages causés par des protections pour revêtement de sol inadéquat et le déplacement d'appareils ménagers sur le revêtement sans protection suffisante;
 - Lorsque vous déplacez des appareils ménagers ou des meubles lourds, disposez des panneaux de contreplaqué sur le sol et faites « avancer » les appareils sur ces panneaux. Vous protégerez ainsi votre revêtement de sol contre les marques de chaussures et les déchirures

- Décoloration ou dommage causé par de l'adhésif ou des produits d'entretien non recommandés par Armstrong;
- Les revêtements de sol posés dans des résidences autres que celles occupées par le propriétaire ou le locataire.

Définitions de garantie

- L'usure ou l'élimination signifient la disparition du motif du revêtement de sol dû à l'usage ménager normal
- Usage ménager normal signifie l'ensemble des activités journalières d'une résidence
- Les défauts de fabrication signifient une déficience visuelle ou de construction résultant du processus de fabrication

GARANTIE LIMITÉE DE 15 ANS POUR UN USAGE COMMERCIAL LÉGER

Gamme de produit(s) : Duality Premium Plus
(Première Qualité Plus)

Qu'est-ce qui est couvert et pour quelle période?

Garantie limitée Armstrong de 15 ans pour un usage commercial léger signifie que pendant une période de 15 ans à compter de la date d'achat, le revêtement de sol mentionné ci-haut :

- résistera aux taches persistantes ménagères courantes;
- résistera aux taches persistantes causées par le va-et-vient, y compris par les agents de scellement à l'asphalte pour voies d'accès;
- résistera aux marques persistantes des semelles de chaussures;
- ne se fanera pas ou ne se décolorera pas en raison de la chaleur ou de la lumière du soleil;
- ne se décolorera pas en raison de l'humidité ou des panneaux de sous-couche;
- sera exempt de défauts de fabrication.

Pose

Armstrong garantit l'intégrité de la pose de ces produits pendant cinq (5) ans à compter de la date d'achat. « Intégrité de la pose » signifie que les produits sont posés conformément aux recommandations contenues dans le manuel F-5061 sur la pose garantie par Armstrong. Le manuel F-5061 est révisé annuellement et les revêtements de sol doivent être posés conformément aux recommandations fournies dans la version courante du manuel, disponible au moment de la pose.

Modalités

Dans les cinq ans suivant la date d'achat : Si un défaut couvert par la présente garantie est signalé par écrit à Armstrong dans les 5 ans suivant la date d'achat, Armstrong fournira un nouveau matériau de la même classe ou d'une classe similaire dans une quantité suffisante pour réparer ou remplacer le matériau défectueux. Armstrong assumera également les frais de main-d'œuvre d'un montant raisonnable.

Dans les dix ans suivant la date d'achat : Si un défaut couvert par la présente garantie est signalé par écrit à Armstrong après cinq ans mais dans les dix ans suivant la date d'achat, Armstrong fournira un nouveau matériau de la même classe ou d'une classe similaire dans une quantité suffisante pour réparer ou remplacer le matériau défectueux. Armstrong assumera également 50 % des frais de main-d'œuvre d'un montant raisonnable.

Après dix ans suivant la date d'achat : Si un défaut couvert par la présente garantie est signalé par écrit à Armstrong après dix ans mais dans les quinze ans suivant la date d'achat, Armstrong fournira un nouveau matériau de la même classe ou d'une classe similaire dans une quantité suffisante pour réparer ou remplacer le matériau défectueux. Armstrong n'assurera pas les frais de main-d'œuvre. Suivant les modalités mentionnées ci-haut, à notre discrétion, Armstrong se réserve le droit de recommander une réparation comme option première, si elle peut être accommodée. Un remplacement complet sera uniquement conclu si des circonstances existent où une réparation n'est pas faisable.

Il est recommandé de procéder à une inspection du matériau avant la pose. Armstrong n'assurera pas les frais de main-d'œuvre associés à la réparation ou au remplacement du matériau dont les défauts étaient apparents avant ou à la fin de la pose.

Si un défaut couvert par la présente garantie est signalé par écrit à Armstrong, Armstrong assurera une (1) seule fois le remplacement du revêtement de sol par unité, et non pour des plaintes multiples de la même nature, pour la durée de vie du revêtement.

Exclusions

Les conditions suivantes ne sont pas couvertes par la présente garantie :

- Entretien inadéquat;
- Pose inadéquate;
- Gondolage du revêtement de sol lorsqu'il a été posé selon la méthode de pose libre;
- Différences entre les produits et les échantillons ou les photos;
- Marques causées par une charge non appropriée, y compris par les chaussures à haut talon ou à crampons;
- Les roulettes de chariot, les chaises ou autres meubles n'utilisant pas de protection de plancher;
- La non-adhésion du revêtement de sol au plancher brut due, par exemple, à l'humidité, à l'alcali, à la pression hydrostatique du sous-plancher;
- Des activités non appropriées par l'utilisateur final;
- Les dommages causés par un feu, une inondation ou un usage abusif intentionnel.

GARANTIE LIMITÉE DE 10 ANS POUR UN USAGE COMMERCIAL LÉGER

Gamme de produit(s) : Duality Premium (Première Qualité)

Qu'est-ce qui est couvert et pour quelle période?

Garantie limitée Armstrong de 10 ans pour un usage commercial léger signifie que pendant une période de 10 ans à compter de la date d'achat, le revêtement de sol mentionné ci-haut :

- résistera aux taches persistantes ménagères courantes;
- résistera aux taches persistantes causées par le va-et-vient, y compris par les agents de scellement à l'asphalte pour voies d'accès;
- résistera aux marques persistantes des semelles de chaussures;
- ne se fanera pas ou ne se décolore pas en raison de la chaleur ou de la lumière du soleil;
- ne se décolore pas en raison de l'humidité ou des panneaux de sous-couche;
- sera exempt de défauts de fabrication

Pose

Armstrong garantit l'intégrité de la pose de ces produits pendant cinq (5) ans à compter de la date d'achat. « Intégrité de la pose » signifie que les produits sont posés conformément aux recommandations contenues dans le manuel F-5061 sur la pose garantie par Armstrong. Le manuel F-5061 est révisé annuellement et les revêtements de sol doivent être posés conformément aux recommandations fournies dans la version courante du manuel, disponible au moment de la pose.

Modalités

Dans les deux ans suivant la date d'achat : Si un défaut couvert par la présente garantie est signalé par écrit à Armstrong dans les 5 ans suivant la date d'achat, Armstrong fournira un nouveau matériau de la même classe ou d'une classe similaire dans une quantité suffisante pour réparer ou remplacer le matériau défectueux. Armstrong assurera également les frais de main-d'œuvre d'un montant raisonnable.

Dans les cinq ans suivant la date d'achat : Si un défaut couvert par la présente garantie est signalé par écrit à Armstrong après deux ans mais dans les cinq ans suivant la date d'achat, Armstrong fournira un nouveau matériau de la même classe ou d'une classe similaire dans une quantité suffisante pour réparer ou remplacer le matériau défectueux. Armstrong assurera également 50 % des frais de main-d'œuvre d'un montant raisonnable.

Après les cinq ans suivant la date d'achat : Si un défaut couvert par la présente garantie est signalé par écrit à Armstrong après deux ans mais dans les cinq ans suivant la date d'achat, Armstrong fournira un nouveau matériau de la même classe ou d'une classe similaire dans une quantité suffisante pour réparer ou remplacer le matériau défectueux. Armstrong n'assurera pas les frais de main-d'œuvre. Suivant les modalités mentionnées ci-haut, Armstrong, à son gré, se réserve le droit de recommander une réparation comme option première, si elle peut être accommodée. Un remplacement complet sera uniquement conclu si des circonstances existent où une réparation n'est pas faisable.

Il est recommandé de procéder à une inspection du matériau avant la pose. Armstrong n'assurera pas les frais de main-d'œuvre associés à la réparation ou au remplacement du matériau dont les défauts étaient apparents avant ou à la fin de la pose.

Si un défaut couvert par la présente garantie est signalé par écrit à Armstrong, Armstrong assurera une (1) seule fois le remplacement du revêtement de sol par unité, et non pour des plaintes multiples de la même nature, pour la durée de vie du revêtement.

Exclusions

Les conditions suivantes ne sont pas couvertes par la présente garantie :

- Entretien inadéquat;
- Pose inadéquate;
- Gondolage du revêtement de sol lorsqu'il a été posé selon la méthode de pose libre;
- Différences entre les produits et les échantillons ou les photos;
- Marques causées par une charge non appropriée, y compris par les chaussures à haut talon ou à crampons;
- Les roulettes de chariot, les chaises ou autres meubles n'utilisant pas de protection de plancher;

- La non-adhésion du revêtement de sol au plancher brut due, par exemple, à l'humidité, à l'alcali, à la pression hydrostatique du sous-plancher;
- Des activités non appropriées par l'utilisateur final;
- Les dommages causés par un feu, une inondation ou un usage abusif intentionnel

Applications

Duality Premium (Première Qualité) et Premium Plus (Première Qualité Plus) répondent aux normes ASTM F1303, type I, classe 2

Applications appropriées :

- habitations, immeubles d'appartements et zones communes jusqu'à 83,6 m² (100 verges²);
- les lieux utilisés pour des activités professionnelles d'un particulier, notamment les centres de garde de jour, les cabinets de médecins ou de dentistes et les salons d'esthétique/coiffure;
- les salles de bain et les cuisines des habitations et des immeubles d'appartements.

Applications non appropriées :

- tout endroit où des machines de nettoyage commerciales seront utilisées;
- couloirs;
- les vastes salles à manger;
- résidences-services;
- les applications commerciales (établissements scolaires/institutionnels, hôpitaux/établissements de soins de santé, magasins de détail/commerces, bureaux, hôtels).

AUCUNE GARANTIE N'EST FOURNIE AUTRE QUE CETTE GARANTIE EXPRESSE. NOUS DÉCLINONS TOUTE RESPONSABILITÉ RELATIVEMENT À TOUTES GARANTIES Y COMPRIS LES GARANTIES DE POSSIBILITÉ DE COMMERCIALISATION OU D'APTITUDE À UN BUT QUELCONQUE. ARMSTRONG DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE PERTE DE PROFITS OU AUTRES DOMMAGES INDIRECTS, SPÉCIAUX OU ACCESSOIRES.

LES RECOURS CONTENUS AUX PRÉSENTES SONT LES SEULS RECOURS DISPONIBLES EN CAS DE VIOLATION DE CETTE GARANTIE.

PROPRIÉTAIRE DE LA GARANTIE

Cette garantie s'applique uniquement à l'utilisateur final.

Que faire en cas de problème?

Nous souhaitons que vous soyez satisfait de votre achat de revêtement de sol Armstrong. Si ce n'est pas le cas, communiquez avec votre détaillant. Il peut répondre à vos questions et, au besoin, déclencher le processus de réclamation. Pour toutes autres questions, veuillez nous contacter à : 1 800 233-3823. VEUILLEZ CONSERVER VOTRE REÇU OU L'OBTENIR AUPRÈS DE L'ACHETEUR D'ORIGINE. Le reçu est requis afin de vérifier la date et la preuve d'achat.

Cette garantie s'applique aux revêtements de sol achetés après novembre 2010.

SOIN ET ENTRETIEN

Un entretien et une maintenance appropriés permettront d'assurer l'aspect impeccable de votre revêtement de sol. Il suffit de suivre nos consignes de maintenance et de protection décrites ci-dessous.

MISE EN GARDE: La plupart des dommages causés aux nouveaux revêtements de sol sont fait en déplaçant des appareils ménagers. Faites attention pour que les objets lourds, particulièrement les appareils ménagers, ne trouent et ne déchirent pas le matériau. Lorsque vous déplacez des objets lourds, utilisez toujours un panneau de contreplaqué ou de sous-couche pour protéger le revêtement de sol. Utilisez des morceaux de contreplaqué sous les pattes de l'appareil ménager lorsqu'il est mis en place définitivement. Penchez l'appareil légèrement pour retirer les patins. Pour protéger d'avantage contre les objets lourds ou les pattes des meubles ou des appareils ménagers, l'utilisation de protections de revêtement de sol est recommandée. Votre détaillant Armstrong peut vous aider à choisir les protections appropriées.

Tout de suite après la pose

- Protégez les joints scellés de votre revêtement de sol tel que mentionné dans le guide de pose. Cela permettra d'assurer une adhérence adéquate des joints. Des dommages permanents pourraient se produire si vos joints ont été malmenés avant de sécher.
- Lorsque la pose est terminée, maintenez la température de la pièce à 18 °C (65 °F) pendant 48 heures. Ceci assure le durcissement, la prise et l'adhésion adéquats des produits.
- Si votre revêtement de sol a été posé avec la méthode d'étalement complet, alors l'adhésif sous votre revêtement de sol a besoin de temps pour sécher complètement suite à la pose. Nous vous recommandons donc de ne pas frotter ou laver votre revêtement de sol pendant cinq jours.

Entretien de votre revêtement de sol

- Balayez ou passez l'aspirateur régulièrement pour enlever les débris de saleté qui pourraient rayer votre revêtement de sol. **REMARQUE :** Nous ne recommandons pas les aspirateurs avec brosse batteuse, celles-ci peuvent endommager visiblement la surface de votre revêtement de sol. N'utilisez pas de balai électrique muni de base en plastique dure non rembourrée qui pourrait décolorer le revêtement de sol ou en altérer le lustre.
- Ne utilisez jamais d'outils trop abrasifs pour nettoyer aucun revêtement de sol Armstrong.
- Lavez votre revêtement de sol régulièrement avec le produit nettoyant de revêtements de sol souples et en céramique Once 'n Done® d'Armstrong®.
- Pour un nettoyage en profondeur, utilisez le décapant de revêtement de sol souple Armstrong New Beginning®.
- N'utilisez PAS de détergents, de nettoyeurs abrasifs ou de produits « appliquer et lustre ». Ces produits pourraient laisser une pellicule mate sur votre revêtement de sol.
- Au fil du temps, si le lustre de votre revêtement de sol s'estompe, utilisez le produit de finition très brillante de revêtement de sol souple Shinekeeper, ou le produit de finition peu brillante de revêtement de sol souple Satinkeeper® Armstrong pour renouveler le lustre de votre revêtement. N'utilisez PAS de cire en pâte ou de produits à polir à base de solvant.

- Les revêtements de sol en vinyle, comme tous les autres types de revêtements de sol lisses, peuvent devenir glissants lorsqu'ils sont mouillés. Laissez sécher le revêtement de sol après l'avoir lavé. Essayez immédiatement les endroits qui ont été mouillés par des déversements, des substances étrangères ou par des pieds mouillés..

Protection proactive de votre revêtement de sol

- Lorsque vous déplacez des appareils ménagers ou des meubles lourds, disposez des panneaux de contreplaqué sur le revêtement de sol et faites « avancer » les appareils sur ces panneaux. Vous protégerez ainsi votre revêtement de sol contre les rayures et les déchirures. Ne faites jamais glisser de meubles ou d'appareils ménagers directement sur votre revêtement de sol.
- Placez des protecteurs de sols tels que les protecteurs Armstrong sous les meubles afin de minimiser les empreintes sur le sol. Plus le meuble est lourd, plus le protecteur de sol doit être large.
- N'utilisez pas de roulettes. Elles peuvent endommager le revêtement de sol.
- Placez un essuie-pieds aux entrées qui donnent sur l'extérieur pour minimiser la pénétration de la saleté. Nous recommandons fortement les tapis sans endos en latex ou en caoutchouc puisque ces endos peuvent causer une décoloration permanente.
- Tous les produits d'entretien de revêtement de sol Armstrong ont été spécialement conçus pour l'entretien des revêtements de sol Armstrong. Vous pouvez vous les procurer auprès de votre détaillant de revêtements de sol le plus proche.

Customer Relations and Technical Services
I 800 233 3823 ou www.armstrong.com

Toutes les marques de commerce appartiennent à AWI Licensing Company.

© 2014 AWI Licensing Company
F-8498FR-414

